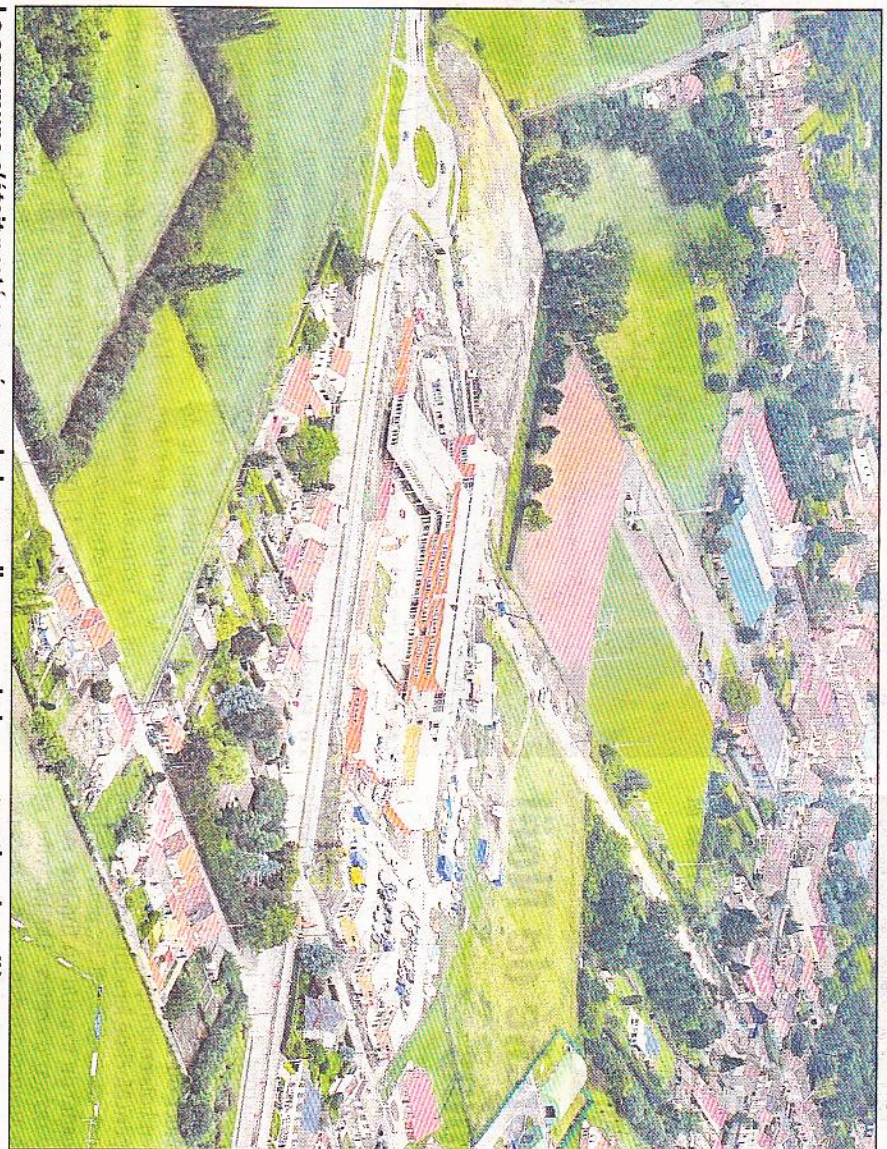


# Cinq ans après, la ville de Petite-Forêt

Le prix d'une parcelle qui flambe, en quelques mois en 2005, et ce au profit d'un Proche-Forêt, voilà de quoi jeter quelque suspicion de « prise illégale d'intérêt ». C'est devenu, en tout cas, la croisade du trublion du conseil, l'élú d'opposition Gérard Quinet, qui a alerté la justice. À la mairie, Marc Bury reste « serein », même s'il « fulmine » devant ce qu'il considère être de la « hasse politique ».

**PAR CÉCILE THIÉBAUT**  
cthiebaut@levoixduNord.fr  
**PHOTO AÉRIENNE D. CRASNAULT**



La commune s'était portée acquéreur de la parcelle en vue de la construction du collège.

**ZOOM**

« Moi, je possède des enregistrements... » ▶ Et voilà que surgit un témoin surprise, Bernard Morel, qui était adjoint au maire en 2005. « J'ai découvert la tromperie, je n'étais pas d'accord », explique-t-il aujourd'hui. Alors, l'élú a enregistré des conversations... comme les propos de l'agent communal chargé de la vente des terrains, qui s'est exclamé : « Si ces personnes savent à quel prix ces terrains ont été vendus, ça ferait un scandale. » Quelle valeur accorder à ces enregistrements pris à l'insu des gens ? Toujours est-il qu'il se tient « prêt à les fournir à la justice ».

Cette affaire est à prendre avec des pincettes, d'autant que Gérard Quinet, l'homme par qui le scandale arrive, n'en est pas à sa première passe d'armes juridique avec le maire ou ses adjoints. « Ce n'est pas la première fois qu'il m'attaque et il a toujours perdu ! », tient à rappeler Marc Bury, « offusqué qu'il colporte ainsi des rumeurs », et qu'il fasse « de la politique au ras des pâquerettes ».

Ceci dit, le trublion a mené sérieusement son enquête, et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ensemble des documents qu'il a recueillis en mairie jette le trouble sur une transaction, en 2005, entre la mairie et les consorts Traisnel – parmi les trois membres desquels figure Alain Traisnel, qui était sur la liste du maire en 2008, et qui est aussi le concubin de l'adjointe Marie-Geneviève Degrand-sart. Pour la commune, il s'agissait alors, en 2005, de boucler des acquisitions foncières en vue de la construction du collège Pierre-Gilles de Gemmes, qui a ouvert ses portes en 2008.

Le trouble porte essentiellement sur cette différence notable entre le

prix de la parcelle Traisnel entérinée lors du conseil du 15 juillet 2005 (56 012 €) et celui, réel, de l'acte de vente notarié (96 796 €). Un écart de 40 000 euros qui constitue pour Gérard Quinet « une prise illégale d'intérêt » en faveur des consorts Traisnel. Une hausse qui correspond, en fait, à une réévaluation du service des domaines datée de février 2004, après que le maire eut sollicité un nouvel avis.

« Le plan d'occupation des sols devait être modifié pour la construction du collège, une partie de la parcelle a été ainsi déclassée en zone constructible. J'ai simplement anticipé la modification du POS, pour

## « Mais pourquoi avoir caché cette réévaluation aux élus ? », s'interroge Gérard Quinet.

ne pas « voler » le propriétaire », explique aujourd'hui Marc Bury.

« Mais pourquoi avoir caché cette réévaluation aux élus ? », s'interroge le chef de file du groupe « Petite-Forêt autrement », qui met en doute l'authenticité de la réévaluation, car elle a fait l'objet d'un ajout manuscrit. « Un faux en écriture ? », se demande Gérard Quinet, qui pointe du doigt ces 7,12 €, soit le prix du m<sup>2</sup> de la parcelle Traisnel, bien supérieur à celui consenti aux autres propriétaires, et notamment aux consorts Chavatte, dont le terrain limitrophe a été vendu 3,86 € le m<sup>2</sup>. « Ces terrains avaient été vendus bien avant, et pour la parcelle Chavatte, on l'a vendu au prix qu'il a demandé », explique le maire. Le prix fixé était, en fait, conforme à l'estimation des domaines d'avril 2002. Pour Marc Bury, la différence s'explique par le fait que la parcelle Traisnel n'était pas « enclavée » contrairement aux autres, et qu'elle disposait de « deux façades sur rue ». « Un terrain

comme celui-là, la famille aurait pu le vendre au moins 50 € du mètre carré à un privé... Si c'est ça, de la prise illégale d'intérêt... », souligne Marie-Geneviève Degrand-sart, plutôt embarrassée par de telles allégations : « Il (Gérard Quinet) essaye de nous salir, le maire, ses adjoints... Mais je ne me sens pas incriminée, parce qu'il ne s'agit pas de moi, mais de mon concubin, et que de toute façon je n'ai pas participé aux votes. »

Alors, fondées ou non, ces allégations ? C'est la justice qui en décidera. Pour sa part, Gérard Quinet a saisi, cet été, la Chambre des notaires du Nord, la Chambre régionale des comptes et le tribunal administratif de Lille (juste après que le tribunal de Valenciennes s'est déclaré incompétent). « Concernant le délit d'intérêt, cela semble mal engagé, car il y aurait prescription. Mais si la Chambre des notaires confirme le faux en écriture, je reviendrai sur le pénal », avertit l'élú d'opposition, décidé à mener l'affaire jusqu'au bout, surtout depuis qu'il sait pouvoir compter sur l'existence d'un nouveau témoignage (lire ci-dessus). À suivre, donc. ■